



Monsieur le Recteur de l'Académie de Poitiers,

Le SNUipp-FSU souhaite vous alerter sur la situation de certains lauréats du CRPE 2018. A l'issue du concours, ils ont été affectés cette fin juin, chacun dans un des départements de l'académie et pour un petit nombre d'entre eux, cela leur procure de réelles difficultés au regard de problématiques médicales, familiales ou sociales.

Car au-delà de leur rang au concours qui leur permet d'accéder à leur ordre de préférence de départements d'affectation, le problème vient de la date où ils ont formulé ces choix de départements. En effet, avec des inscriptions en octobre 2017 pour un exercice à la rentrée 2018, certains candidats voient leurs situations personnelles modifiées.

Ainsi, certains de ces futurs enseignants commencent à effectuer des demandes de révision de leur affectation. Des échanges sont possibles et permettront d'améliorer les conditions de vie de ces collègues sans que cela ait un impact pour les Inspections académiques ou les ESPE. Des échanges ont pu être effectués ces deux dernières années par l'Académie, et même si cela n'a pas résolu toutes les situations, cela a permis d'améliorer le quotidien de quelques stagiaires.

Monsieur le Recteur, nous vous demandons donc d'étudier ces demandes et d'accepter le maximum des d'échanges possibles. Le SNUipp-FSU peut évidemment se rendre disponible pour travailler avec vos services sur ce point.

En espérant que vous pourrez accéder à notre demande, veuillez agréer Monsieur le recteur, nos salutations respectueuses.

Pour les SNUipp-FSU des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne.

Matthieu Menaut